

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/05/2020 - 2899 - 2019 B 05852 - 808 509 442 - A30 CONSEIL



audit & conseil
expertise comptable
accompagnement juridique et fiscal

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

SPAANG
43 rue Blanche
75009 PARIS

www.spaang.com

COMPTES ANNUELS du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 et 9
- <i>Annexe</i>	10 à 14
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	15 et 16
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	17 à 35
- <i>Liasse 2067</i>	36
- <i>Annexes fiscales</i>	37 à 39

SPAANG

43 rue Blanche

75009 PARIS

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société A30 CONSEIL
4 rue Madame
95450 GUIRY-EN-VEXIN

relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	94 076 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	113 400 Euros
- Résultat net comptable,	(2 790)Euros

Fait à PARIS
Le 16/01/2020

Christophe JAPIOT
Expert Comptable

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	1 075	1 029	46	261
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	63 276	28 077	35 200	43 889
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		64 351	29 106	35 246	44 150
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	13 680		13 680	31 608
	Autres créances	4 903		4 903	577
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	39 624		39 624	101 512
	Charges constatées d'avance (3)	623		623	597
	Total III	58 831		58 831	134 294
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	123 182	29 106	94 076	178 444

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	100	100
	Report à nouveau	78 831	121 340
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 790-	28 920
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	77 141	151 360
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	777	2 649
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	9 062 7 096	6 079 18 356
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Total IV	16 935	27 084
	Ecart de conversion passif (V)		
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	94 076	178 444
(1) Dont à moins d'un an		16 935	27 084

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N30/09/201912			Exercice N-130/09/201812	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	113 400		113 400	119 445	
Chiffre d'affaires NET	113 400		113 400	119 445	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				562	
Autres produits			24	1	
Total des Produits d'exploitation (I)			113 424	120 007	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			21 522	18 045	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 325	1 634	
Salaires et traitements			81 687	61 894	
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 094	4 374	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	1	
Total des Charges d'exploitation (II)			115 629	85 949	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 205-	34 059	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/201912	Exercice N-1 30/09/201812
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	154	156
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	154	156
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	154	156
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 051-	34 215
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	139	35
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	139-	35-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	600	5 260
Total des produits (I+III+V+VII)	113 578	120 164
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	116 368	91 244
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 790-	28 920

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
FRAIS D'ETABLISSEMENT		46.00	260.98
20110000	FRAIS DE CONSTITUTION	1 074.92	1 074.92
28011000	AMORT. FRAIS DE CONSTITUTION	1 028.92	813.94
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		35 199.52	43 888.63
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	57 699.00	57 699.00
21830000	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 981.21	5 186.42
21840000	MOBILIER	596.25	596.25
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	24 589.96	16 289.96
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &INFO.	2 890.73	2 706.83
28184000	AMORT. MOBILIER	596.25	596.25
Total II		35 245.52	44 149.61
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		13 680.00	31 608.00
41100000	CLIENTS	13 680.00	31 608.00
AUTRES CREANCES		4 903.44	576.80
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	4 759.00	397.00
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	144.44	
44566200	TVA INTRACOMMUNAUTAIRE		69.80
44567000	CREDIT DE TVA		110.00
DISPONIBILITES		39 624.35	101 512.02
51200000	CAISSE D'EPARGNE	1 910.66	8 052.36
51210000	CAISSE D'EPARGNE-PLACEMENT	37 713.69	93 459.66
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		623.12	597.48
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	623.12	597.48
Total III		58 830.91	134 294.30
TOTAL GÉNÉRAL		94 076.43	178 443.91

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF			Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12	
CAPITAL			1 000.00		1 000.00	
10130000	CAPITAL APPELE VERSE		1 000.00		1 000.00	
RESERVE LEGALE			100.00		100.00	
10610000	RESERVE LEGALE		100.00		100.00	
REPORT A NOUVEAU			78 831.10		121 340.10	
11000000	REPORT A NOUVEAU		78 831.10		121 340.10	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)			2 790.01-		28 920.17	
Total I			77 141.09		151 360.27	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			777.36		2 648.81	
45510000	COMPTE COURANT D'ASSOCIE		777.36		2 648.81	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			9 061.98		6 078.90	
40100000	FOURNISSEURS		9 061.98		6 078.90	
DETTES FISCALES ET SOCIALES			7 096.00		18 355.93	
43860000	ORG.SOC. CHARGES A P PAYER		1 855.00		12 682.00	
44520000	TVA INTRACOMMUNAUTAIRE				69.80	
44551000	TVA A DECAISSER		1 903.00			
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS				10.51	
44571000	TVA COLLECTEE		2 280.00		5 218.62	
44860000	ETAT AUTRES CH. A PAYER		1 058.00		375.00	
Total IV			16 935.34		27 083.64	
TOTAL GÉNÉRAL			94 076.43		178 443.91	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	113 400.00	119 444.50
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	113 400.00	119 444.50
Chiffre d'affaires NET	113 400.00	119 444.50
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		562.00
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION		562.00
AUTRES PRODUITS	23.68	0.97
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	23.68	0.97
Total des Produits d'exploitation	113 423.68	120 007.47
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	21 521.77	18 045.49
60614000 CARBURANT essence	183.35	
60614100 CARBURANT gazole	1 440.93	
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIPEMENT	23.74	899.94
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES		4.57
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 640.00	5 640.00
61400000 CHARGES LOCATIVES	360.00	360.00
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	524.17	
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	994.85	2 067.51
61560000 MAINTENANCE		131.58
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	2 716.74	1 119.98
62260000 HONORAIRES	2 917.95	2 655.45
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	46.89	61.85
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE		160.20
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 165.18	955.92
62570000 RECEPTIONS	4 266.81	3 011.68
62600000 FRAIS POSTAUX & TELECOM	635.21	404.65
62750000 SERVICES BANCAIRES	605.95	492.16
62810000 COTISATIONS		80.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 325.00	1 634.00
63330000 PART.FORM.CONTINUE	99.00	98.00
63511000 CET (CFE et CVAE)	815.00	737.00
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	1 411.00	799.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	81 687.00	61 894.20
64115000 REMUNERATION GERANCE	53 235.28	43 500.00
64115100 CHARGES SOCIALES OBLIGATOIRES	21 368.49	12 748.50
64115200 CHARGES SOCIALES FACULTATIVES	7 083.23	5 645.70
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	10 093.82	4 373.57
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	214.98	214.98
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	9 878.84	4 158.59
AUTRES CHARGES	1.13	1.33
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	1.13	1.33
Total des Charges d'exploitation	115 628.72	85 948.59
Résultat d'exploitation	2 205.04	34 058.88

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	154.03	156.29
76400000 REV.DES VALEURS DE PLACT	154.03	156.29
Total des Produits financiers	154.03	156.29
Résultat financier	154.03	156.29
Résultat courant avant impôts	2 051.01-	34 215.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	139.00	35.00
67120000 PENALITES ET AMENDES	139.00	35.00
Total des Charges exceptionnelles	139.00	35.00
Résultat exceptionnel	139.00-	35.00-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	600.00	5 260.00
69501000 IMPOT SUR LES SOCIETES	600.00	5 260.00
Total des produits	113 577.71	120 163.76
Total des charges	116 367.72	91 243.59
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 790.01-	28 920.17

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

SPAANG

43 rue Blanche

75009 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 075		
Matériel de transport	57 699		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 783		1 190
TOTAL	63 482		1 190
TOTAL GENERAL	64 557		1 190

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 075	1 075
Matériel de transport			57 699	57 699
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 395	5 577	5 577
TOTAL		1 395	63 276	63 276
TOTAL GENERAL		1 395	64 351	64 351

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	814	215		1 029
Matériel de transport	16 290	8 300		24 590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 303	1 579	1 395	3 487
TOTAL	19 593	9 879	1 395	28 077
TOTAL GENERAL	20 407	10 094	1 395	29 106

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	215				
Matériel de transport	8 300				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 579				
TOTAL	9 879				
TOTAL GENERAL	10 094				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 680	13 680	
Impôts sur les bénéfices	4 759	4 759	
Taxe sur la valeur ajoutée	144	144	
Charges constatées d'avance	623	623	
TOTAL	19 207	19 207	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 062	9 062		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 855	1 855		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 183	4 183		
Autres impôts taxes et assimilés	1 058	1 058		
Groupe et associés	777	777		
TOTAL	16 935	16 935		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	1 000			1 000

Le capital est entièrement libéré.

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 075	20 . 00
Total général	1 075	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	2 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	2 913
Total	2 913

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	623
Total	623

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	113 400
Total	113 400

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Néant

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

DOSSIER FISCAL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102018	et clos le	30092019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
Société A30 CONSEIL				4 rue Madame	
SIRET	8	0	8	5	0 9 4 4 2 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Conseil en système et logiciel informatique				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	4 000			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
SPAANG 43 rue Blanche 75009 PARIS Tél:				Tél:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	Lieu ROSNY SOUS BOIS
				Qualité et nom du signataire:	Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature	MONTENACH Gilles

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2019			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
HREPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	71 429		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions							e		
autres que celles visées en (a),							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	71 429	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		71 429
IREMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
M MONTENACH Gilles 1 rue Missak Manouchian									
93110 ROSNY SOUS BOIS		1 000	2018	16 200					
M MONTENACH Gilles 1 rue Missak Manouchian									
93110 ROSNY SOUS BOIS		1 000	2019	37 035					
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise :		Société A30 CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12							
Adresse de l'entreprise		4 rue Madame		95450 GUIRY-EN-VEXIN		Durée de l'exercice précédent*		12					
Numéro SIRET*		80850944200014				Néant		☐ *					
				Exercice N clos le,		130092019		N-1					
						130092018							
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net					
		1		2		3		4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		1075		AC		1029		46		261	
	Frais de développement *	CX				CQ							
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				AG							
	Fonds commercial (1)	AH				AI							
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				AK							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				AM							
	Terrains	AN				AO							
	Constructions	AP				AQ							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				AS							
	Autres immobilisations corporelles	AT		63276		AU		28077		35200		43889	
	Immobilisations en cours	AV				AW							
	Avances et acomptes	AX				AY							
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				CT							
	Autres participations	CU				CV							
	Créances rattachées à des participations	BB				BC							
	Autres titres immobilisés	BD				BE							
	Prêts	BF				BG							
	Autres immobilisations financières*	BH				BI							
	TOTAL (II)		BJ		64351		BK		29106		35246		44150
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				BM							
	En cours de production de biens	BN				BO							
	En cours de production de services	BP				BQ							
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS							
	Marchandises	BT				BU							
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW							
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		13680		BY				13680		31608	
	Autres créances (3)	BZ		4903		CA				4903		577	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC							
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				CE							
DIVERS	Disponibilités	CF		39624		CG				39624		101512	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		623		CI				623		597	
	TOTAL (III)	CJ		58831		CK				58831		134294	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM											
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN											
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		123182		1A		29106		94076		178444	
Renvois :		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :				Créances :					

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1...000.....)			DA	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC					
	Réserve légale (3)			DD	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG					
	Report à nouveau			DH	78 831	121 340		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 790)	28 920		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	77 141	151 360		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	777	2 649			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 062	6 079		
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 096	18 356		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	16 935	27 084		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	94 076	178 444		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 935	27 084	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant

*

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	113 400	FH		FI	113 400	119 445	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	113 400	FK		FL	113 400	119 445	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP		562	
	Autres produits (1) (11)						FQ	24	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	113 424	120 007	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
Variation de stock (marchandises)*						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	21 522	18 045		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 325	1 634		
Salaires et traitements*						FY	81 687	61 894		
Charges sociales (10)						FZ				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	- dotations aux amortissements*				GA	10 094	4 374	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	1	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	115 629	85 949		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 205)	34 059		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	154	156	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	154	156	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	154	156		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 051)	34 215		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	139	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	139	35	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(139)	(35)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	600	5 260	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	113 578	120 164	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	116 368	91 244	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(2 790)	28 920	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1		562	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Penalites et amendes									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											139		
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
Charges antérieures											Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1 075	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		]	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	57 699	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 783	LC		LD	1 190
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	63 482	LO		LP	1 190
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
	TOTAL IV						LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	64 557	ØH		ØJ	1 190
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ	1 075	D7	1 075
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	57 699	MR	57 699
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 395	MT	5 577	MU	5 577
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	1 395	NH	63 276	NI	63 276
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				13		NJ		NK		2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	1 395	ØL	64 351	ØM	64 351

Cegid Group

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N, clos le :

3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	814	EL	215	EM		EN	1 029
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Immobilisations	QH	16 290	QI	8 300	QJ		QK	24 590
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 303	QM	1 579	QN	1 395	QO	3 487
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	19 593	QV	9 879	QW	1 395	QX	28 077
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	20 407	ØP	10 094	ØQ	1 395	ØR	29 106

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO								
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ								

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEn Euros. SPAANG

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
		- financières	UG	UH					
- exceptionnelles		UJ	UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	13 680		13 680						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	4 759		4 759						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	144		144						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR									
	Charges constatées d'avance				VS	623		623						
TOTAUX				VT	19 207		VU	19 207		VV				
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus de 1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	9 062		9 062								
Personnel et comptes rattachés			8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	1 855		1 855								
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 183		4 183								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 058		1 058								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	777		777								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX			VY	16 935		vz	16 935							
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA										
			de son conjoint										WB										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	4 640										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG	1 411										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX											
	Amendes et pénalités				WJ	139		Charges financières (art. 212 bis)*				XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	600									
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8										
			- imposées au taux de 0 %										ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN										
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ									
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			Y1									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y3											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												WR	6 790										
										TOTAL I		WS	2 790										
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV										
			- imposées aux taux de 0 %										WH										
			- imposées aux taux de 19 %										WP										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW										
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					XA												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY											
	Majoration d'amortissement *											XD											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF											
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA														
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC														
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)				PC																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG									
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	2 790										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	4 000				XJ												
				déficit (II moins I)																			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL																	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	4 000				XO												

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

I.

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II.

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III.

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL														Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	121 340			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	28 920				Dividendes		{ - Autres réserves		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions				ZE	71 429			
									Report à nouveau				ZF				
	TOTAL I			OF	150 260				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	78 831			
														ZH	150 260		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	5 640			)	XQ	6 000	6 000						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	2 965	2 717						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	12 557	9 328						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	21 522	18 045						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	815	737						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS				)	9Z	1 510	897						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	2 325	1 634						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								YY	22 680	23 891						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 238	2 087						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*								OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA					Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %	JL			
									Plus-values à 19 %		JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD					Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %	JO			
									Plus-values à 19 %		JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH					N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	ORDINATEUR APPLE	1 395	1 395		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)		
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant		☒	*
Exercice ouvert le : 01/10/2018				et clos le : 30/09/2019				Durée en nombre de mois		1	2		
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)					GX				Effectifs au sens de la CVAE *		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)								HX					
Période de référence				GY				GZ					
Date de cessation								HR					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

Cegid Group

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 8 5 0 9 4 4 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A30 CONSEIL

ADRESSE (voie)

4 rue Madame

CODE POSTAL

95450

VILLE

GUIRY-EN-VEXIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

MONTENACH

Prénom(s)

Gilles

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

rue Missak Manouchian

Code postal

93110

Commune

ROSNY SOUS BOIS

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 8 5 0 9 4 4 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A30 CONSEIL

ADRESSE (voie)

4 rue Madame

CODE POSTAL

95450

VILLE

GUIRY - EN - VEXIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Société A30 CONSEIL

Adresse 4 rue Madame 95450 GUIRY-EN-VEXIN

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2019 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A ROSNY SOUS BOIS le _____	
MONTENACH Gilles Gérant		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société A30 CONSEIL
Numéro SIRET du principal établissement	80850944200014
Code APE	6202A
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	4 000
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	4 000
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	4 000
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société A30 CONSEIL
Numéro SIRET du principal établissement	80850944200014
Code APE	6202A
Adresse du siège social si différente	

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

Désignation de la société

Société A30 CONSEIL

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Objet : Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 08/04/2020

L'an DEUX-MILLE-VINGT (2020), Le HUIT (8) MAI à 10h00, au siège social, le soussigné M. GILLES MONTENACH associé unique et gérant de la société à responsabilité limitée A30 Conseil au capital de 1 000 euros, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

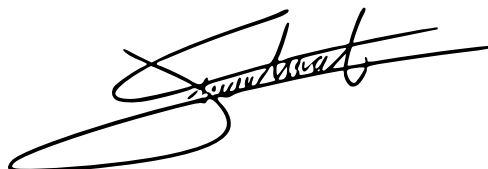
L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, qui se traduisent par un chiffre d'affaire de **113 400 euros** et un total du bilan de **94 076 euros**.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Guiryen-Vexin le 08/04/2020

L'associé unique gérant
Gilles MONTENACH





audit & conseil
expertise comptable
accompagnement juridique et fiscal

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

SPAANG
43 rue Blanche
75009 PARIS

www.spaang.com

COMPTES ANNUELS du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 et 9
- <i>Annexe</i>	10 à 14
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	15 et 16
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	17 à 35
- <i>Liasse 2067</i>	36
- <i>Annexes fiscales</i>	37 à 39

SPAANG

43 rue Blanche

75009 PARIS

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société A30 CONSEIL
4 rue Madame
95450 GUIRY-EN-VEXIN

relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	94 076 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	113 400 Euros
- Résultat net comptable,	(2 790)Euros

Fait à PARIS
Le 16/01/2020

Christophe JAPIOT
Expert Comptable

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	1 075	1 029	46	261
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	63 276	28 077	35 200	43 889
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		64 351	29 106	35 246	44 150
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	13 680		13 680	31 608
	Autres créances	4 903		4 903	577
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	39 624		39 624	101 512
	Charges constatées d'avance (3)	623		623	597
	Total III	58 831		58 831	134 294
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		123 182	29 106	94 076	178 444

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	100	100
	Report à nouveau	78 831	121 340
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 790-	28 920
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	77 141	151 360
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	777	2 649
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	9 062 7 096	6 079 18 356
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	16 935	27 084
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	94 076	178 444

(1) Dont à moins d'un an16 93527 084

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N30/09/201912			Exercice N-130/09/201812	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	113 400		113 400	119 445	
Chiffre d'affaires NET	113 400		113 400	119 445	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				562	
Autres produits			24	1	
Total des Produits d'exploitation (I)			113 424	120 007	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			21 522	18 045	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 325	1 634	
Salaires et traitements			81 687	61 894	
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 094	4 374	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	1	
Total des Charges d'exploitation (II)			115 629	85 949	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 205-	34 059	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/201912	Exercice N-1 30/09/201812
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	154	156
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	154	156
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	154	156
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 051-	34 215
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	139	35
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	139-	35-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	600	5 260
Total des produits (I+III+V+VII)	113 578	120 164
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	116 368	91 244
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 790-	28 920

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12	
FRAIS D'ETABLISSEMENT		46.00		260.98	
20110000	FRAIS DE CONSTITUTION	1 074.92		1 074.92	
28011000	AMORT. FRAIS DE CONSTITUTION	1 028.92		813.94	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		35 199.52		43 888.63	
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	57 699.00		57 699.00	
21830000	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 981.21		5 186.42	
21840000	MOBILIER	596.25		596.25	
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	24 589.96		16 289.96	
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &INFO.	2 890.73		2 706.83	
28184000	AMORT. MOBILIER	596.25		596.25	
Total II		35 245.52		44 149.61	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		13 680.00		31 608.00	
41100000	CLIENTS	13 680.00		31 608.00	
AUTRES CREANCES		4 903.44		576.80	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	4 759.00		397.00	
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	144.44			
44566200	TVA INTRACOMMUNAUTAIRE			69.80	
44567000	CREDIT DE TVA			110.00	
DISPONIBILITES		39 624.35		101 512.02	
51200000	CAISSE D'EPARGNE	1 910.66		8 052.36	
51210000	CAISSE D'EPARGNE-PLACEMENT	37 713.69		93 459.66	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		623.12		597.48	
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	623.12		597.48	
Total III		58 830.91		134 294.30	
TOTAL GÉNÉRAL		94 076.43		178 443.91	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF			Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12	
CAPITAL			1 000.00		1 000.00	
10130000	CAPITAL APPELE VERSE		1 000.00		1 000.00	
RESERVE LEGALE			100.00		100.00	
10610000	RESERVE LEGALE		100.00		100.00	
REPORT A NOUVEAU			78 831.10		121 340.10	
11000000	REPORT A NOUVEAU		78 831.10		121 340.10	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)			2 790.01-		28 920.17	
Total I			77 141.09		151 360.27	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			777.36		2 648.81	
45510000	COMPTE COURANT D'ASSOCIE		777.36		2 648.81	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			9 061.98		6 078.90	
40100000	FOURNISSEURS		9 061.98		6 078.90	
DETTES FISCALES ET SOCIALES			7 096.00		18 355.93	
43860000	ORG.SOC. CHARGES A P PAYER		1 855.00		12 682.00	
44520000	TVA INTRACOMMUNAUTAIRE				69.80	
44551000	TVA A DECAISSER		1 903.00			
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS				10.51	
44571000	TVA COLLECTEE		2 280.00		5 218.62	
44860000	ETAT AUTRES CH. A PAYER		1 058.00		375.00	
Total IV			16 935.34		27 083.64	
TOTAL GÉNÉRAL			94 076.43		178 443.91	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	113 400.00	119 444.50
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	113 400.00	119 444.50
Chiffre d'affaires NET	113 400.00	119 444.50
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		562.00
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION		562.00
AUTRES PRODUITS	23.68	0.97
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	23.68	0.97
Total des Produits d'exploitation	113 423.68	120 007.47
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	21 521.77	18 045.49
60614000 CARBURANT essence	183.35	
60614100 CARBURANT gazole	1 440.93	
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIPEMENT	23.74	899.94
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES		4.57
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 640.00	5 640.00
61400000 CHARGES LOCATIVES	360.00	360.00
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	524.17	
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	994.85	2 067.51
61560000 MAINTENANCE		131.58
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	2 716.74	1 119.98
62260000 HONORAIRES	2 917.95	2 655.45
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	46.89	61.85
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE		160.20
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 165.18	955.92
62570000 RECEPTIONS	4 266.81	3 011.68
62600000 FRAIS POSTAUX & TELECOM	635.21	404.65
62750000 SERVICES BANCAIRES	605.95	492.16
62810000 COTISATIONS		80.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 325.00	1 634.00
63330000 PART.FORM.CONTINUE	99.00	98.00
63511000 CET (CFE et CVAE)	815.00	737.00
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	1 411.00	799.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	81 687.00	61 894.20
64115000 REMUNERATION GERANCE	53 235.28	43 500.00
64115100 CHARGES SOCIALES OBLIGATOIRES	21 368.49	12 748.50
64115200 CHARGES SOCIALES FACULTATIVES	7 083.23	5 645.70
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	10 093.82	4 373.57
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	214.98	214.98
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	9 878.84	4 158.59
AUTRES CHARGES	1.13	1.33
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	1.13	1.33
Total des Charges d'exploitation	115 628.72	85 948.59
Résultat d'exploitation	2 205.04	34 058.88

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	154.03	156.29
76400000 REV.DES VALEURS DE PLACT	154.03	156.29
Total des Produits financiers	154.03	156.29
Résultat financier	154.03	156.29
Résultat courant avant impôts	2 051.01-	34 215.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	139.00	35.00
67120000 PENALITES ET AMENDES	139.00	35.00
Total des Charges exceptionnelles	139.00	35.00
Résultat exceptionnel	139.00-	35.00-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	600.00	5 260.00
69501000 IMPOT SUR LES SOCIETES	600.00	5 260.00
Total des produits	113 577.71	120 163.76
Total des charges	116 367.72	91 243.59
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 790.01-	28 920.17

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

SPAANG

43 rue Blanche

75009 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 075		
Matériel de transport	57 699		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 783		1 190
TOTAL	63 482		1 190
TOTAL GENERAL	64 557		1 190

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 075	1 075
Matériel de transport			57 699	57 699
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 395	5 577	5 577
TOTAL		1 395	63 276	63 276
TOTAL GENERAL		1 395	64 351	64 351

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	814	215		1 029
Matériel de transport	16 290	8 300		24 590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 303	1 579	1 395	3 487
TOTAL	19 593	9 879	1 395	28 077
TOTAL GENERAL	20 407	10 094	1 395	29 106

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	215				
Matériel de transport	8 300				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 579				
TOTAL	9 879				
TOTAL GENERAL	10 094				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 680	13 680	
Impôts sur les bénéfices	4 759	4 759	
Taxe sur la valeur ajoutée	144	144	
Charges constatées d'avance	623	623	
TOTAL	19 207	19 207	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 062	9 062		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 855	1 855		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 183	4 183		
Autres impôts taxes et assimilés	1 058	1 058		
Groupe et associés	777	777		
TOTAL	16 935	16 935		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	1 000			1 000

Le capital est entièrement libéré.

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 075	20 . 00
Total général	1 075	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	2 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	2 913
Total	2 913

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	623
Total	623

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	113 400
Total	113 400

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Néant

Société A30 CONSEIL

4 rue Madame

95450 GUIRY-EN-VEXIN

DOSSIER FISCAL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102018	et clos le	30092019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
Société A30 CONSEIL				4 rue Madame	
SIRET	8	0	8	5	0 9 4 4 2 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Conseil en système et logiciel informatique				
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		4 000			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
SPAANG 43 rue Blanche 75009 PARIS Tél:				Tél:			
OGA/OMGA				Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Identité du déclarant:			
				Date: Lieu ROSNY SOUS BOIS			
				Qualité et nom du signataire: Gérant			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature MONTENACH Gilles			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	71 429	payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions								e		
autres que celles visées en (a),								f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	71 429	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	71 429	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
M MONTENACH Gilles 1 rue Missak Manouchian						5	6	7	8
93110 ROSNY SOUS BOIS	1 000	2018		16 200					
M MONTENACH Gilles 1 rue Missak Manouchian									
93110 ROSNY SOUS BOIS	1 000	2019		37 035					

J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Désignation de l'entreprise :		Société A30 CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12							
Adresse de l'entreprise		4 rue Madame		95450 GUIRY-EN-VEXIN		Durée de l'exercice précédent*		12					
Numéro SIRET*		80850944200014				Néant		☐ *					
				Exercice N clos le,		130092019		N-1					
						130092018							
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net					
		1		2		3		4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		1 075		AC		1 029		46		261	
	Frais de développement *	CX				CQ							
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				AG							
	Fonds commercial (1)	AH				AI							
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				AK							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				AM							
	Terrains	AN				AO							
	Constructions	AP				AQ							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				AS							
	Autres immobilisations corporelles	AT		63 276		AU		28 077		35 200		43 889	
	Immobilisations en cours	AV				AW							
	Avances et acomptes	AX				AY							
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				CT							
	Autres participations	CU				CV							
	Créances rattachées à des participations	BB				BC							
	Autres titres immobilisés	BD				BE							
	Prêts	BF				BG							
	Autres immobilisations financières*	BH				BI							
TOTAL (II)		BJ		64 351		BK		29 106		35 246		44 150	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				BM							
	En cours de production de biens	BN				BO							
	En cours de production de services	BP				BQ							
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS							
	Marchandises	BT				BU							
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW							
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		13 680		BY				13 680		31 608	
	Autres créances (3)	BZ		4 903		CA				4 903		577	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC							
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				CE							
	Disponibilités	CF		39 624		CG				39 624		101 512	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		623		CI				623		597	
	TOTAL (III)	CJ		58 831		CK				58 831		134 294	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM											
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		123 182		1A		29 106		94 076		178 444	
Renvois :		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :				Créances :					

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1...000.....)			DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	78 831	121 340	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 790)	28 920	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	77 141	151 360	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	777	2 649
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 062	6 079	
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 096	18 356	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	16 935	27 084	
	Ecart de conversion passif * (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	94 076	178 444	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
				Ecart de réévaluation libre	1D		
				Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 935	27 084
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant

*

			Exercice N				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	113 400	FH		FI	113 400	119 445	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	113 400	FK		FL	113 400	119 445	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP		562	
	Autres produits (1) (11)						FQ	24	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	113 424	120 007	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	21 522	18 045	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 325	1 634	
	Salaires et traitements*						FY	81 687	61 894	
	Charges sociales (10)						FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*			GA	10 094	4 374	
				- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	1	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	115 629	85 949	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 205)	34 059		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	154	156	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	154	156	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	154	156		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 051)	34 215		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	139	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	139	35	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(139)	(35)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	600	5 260	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	113 578	120 164	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	116 368	91 244	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(2 790)	28 920	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1		562	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Penalites et amendes									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											139		
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
Charges antérieures											Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1 075	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		]	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	57 699	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 783	LC		LD	1 190
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	63 482	LO		LP	1 190
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV						LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	64 557	ØH		ØJ	1 190	
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ	1 075	D7	1 075
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	57 699	MR	57 699
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 395	MT	5 577	MU	5 577
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	1 395	NH	63 276	NI	63 276
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 395	ØL	64 351	ØM	64 351	

Cegid Group

Exercice N, clos le :

3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	814	EL	215	EM		EN	1 029
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	16 290	QI	8 300	QJ		QK	24 590
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 303	QM	1 579	QN	1 395	QO	3 487
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	19 593	QV	9 879	QW	1 395	QX	28 077
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	20 407	ØP	10 094	ØQ	1 395	ØR	29 106

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO								
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEn Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
		- financières	UG	UH					
- exceptionnelles		UJ	UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

DGFIP N° 2057 2019

Page 25

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant

*

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

1

2

3

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres

collectivités

publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

RENOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VA

UX

Z1

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

4

623

19 207

VU

19 207

VV

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et
autres

collectivités

publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VJ

VK

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEn Euros.

SPAANG

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA										
			de son conjoint										WB										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	4 640												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	1 411		XE	6 051									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB													
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			XW	139									
	Amendes et pénalités			WJ	139		Charges financières (art. 212 bis)*			XZ													
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7	600								
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8										
			- imposées au taux de 0 %										ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN										
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ									
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3											
										TOTAL I		WR	6 790										
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS	2 790										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV										
			- imposées aux taux de 0 %										WH										
			- imposées aux taux de 19 %										WP										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW										
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					XA												
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY											
	Majoration d'amortissement *											XD											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF											
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA														
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC														
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)				PC																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG											
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	2 790										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	4 000						XJ												
		déficit (II moins I)																					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL																			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	4 000						XO												

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

I.

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II.

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III.

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	121 340	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	28 920		Dividendes	ZE	71 429	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	OF	150 260		Report à nouveau	ZG	78 831	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	150 260
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
Exercice N :								
Exercice N-1 :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	5 640	)	XQ	6 000	6 000	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 965	2 717	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	12 557	9 328	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	21 522	18 045	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	815	737	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	1 510	897	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 325	1 634	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	22 680	23 891	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 238	2 087	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	ORDINATEUR APPLE	1 395	1 395		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)		
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société A30 CONSEIL										Néant		☒	*
Exercice ouvert le : 01/10/2018				et clos le : 30/09/2019				Durée en nombre de mois		1	2		
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)					GX				Effectifs au sens de la CVAE *		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)								HX					
Période de référence				GY				GZ					
Date de cessation								HR					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

Cegid Group

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 8 5 0 9 4 4 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A30 CONSEIL

ADRESSE (voie) 4 rue Madame

CODE POSTAL 95450 VILLE GUIRY-EN-VEXIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MONTENACH Prénom(s) Gilles

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 1 Voie rue Missak Manouchian

Code postal 93110 Commune ROSNY SOUS BOIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 8 5 0 9 4 4 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A30 CONSEIL

ADRESSE (voie)

4 rue Madame

CODE POSTAL

95450

VILLE

GUIRY - EN - VEXIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Société A30 CONSEIL

Adresse 4 rue Madame 95450 GUIRY-EN-VEXIN

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2019 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A <u>ROSNY SOUS BOIS</u> le _____	
MONTENACH Gilles Gérant		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société A30 CONSEIL
Numéro SIRET du principal établissement	80850944200014
Code APE	6202A
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	4 000
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	4 000
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	4 000
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société A30 CONSEIL
Numéro SIRET du principal établissement	80850944200014
Code APE	6202A
Adresse du siège social si différente	

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

Désignation de la société

Société A30 CONSEIL

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Objet : Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 08/04/2020

L'an DEUX-MILLE-VINGT (2020), Le HUIT (8) MAI à 10h00, au siège social, le soussigné M. GILLES MONTENACH associé unique et gérant de la société à responsabilité limitée A30 Conseil au capital de 1 000 euros, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, qui se traduisent par un chiffre d'affaire de **113 400 euros** et un total du bilan de **94 076 euros**.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, débiteur de **2 790 euros** de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau pour un montant de **(2 790) euros**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Guiry-en-Vexin le 08/04/2020

L'associé unique gérant
Gilles MONTENACH